

## Association des JARDINS FAMILIAUX de LAVAL

Maison de quartier du Bourny 42 Place de la Commune 53000 LAVAL

<http://assocjardinsfamiliaux53.e-monsite.com/>

# Compte rendu de l'assemblée générale de l'association des jardins familiaux de Laval

**Samedi 21 janvier 2023 14h30 salle du Palindrome**

-----

C'est en présence de 137 jardinières et jardiniers que s'est tenue samedi 21 janvier dans la salle du Palindrome située dans le quartier des Bozées l'assemblée générale de l'association des jardins familiaux de Laval .

Comme il est de tradition Marc Gasnier a présenté en son nom personnel et au nom des membres du Comité de Direction de l'Association ses vœux de Bonheur et de Santé pour cette nouvelle année qui vient de commencer.

Marc Gasnier a remercié de leurs présences les élus qui ont bien voulu consacrer un peu de leur temps à notre Assemblée Générale marquant ainsi leur intérêt pour notre Association.

- M Guillaume GAROT, *député*
- Madame Isabelle EYMON *2<sup>ème</sup> adjointe au conseil municipal Lavallois en charge de la transition environnementale et écologie urbaine*
- M Florent BERCAULT *Maire de Laval* qui nous a rejoints vers 16h30.

Une minute de recueillement est aussi observée à la mémoire des jardiniers membres de l'association et décédés depuis notre dernière Assemblée Générale

### Site de St Nicolas

- En 2021 M Daniel NEVEU, M EZ ZAFIR et M Joël COLLET
- En 2022 M Joseph FLEURY

### Site des Gandonnières

- En 2021 M Maurice ROULLAND, M Jean-Paul GUYARD

### Site du Cormier

- En 2021 M Claude LEBLANC
- En 2022 Madame Josiane BOULAY

Site de la Croix des Landes

- M Gérard RAYER.

Le Président a voulu rappeler, notamment aux nouveaux jardiniers, la composition du Comité de Direction de l'association :

Le Président Marc GASNIER  
Le Trésorier Guy HAVERLAND  
La Secrétaire Marie-Pascale LARDIERE

Sur le site du Saint Nicolas : le responsable est Jean-Claude VIOL

Sur le site du Cormier : le responsable est Roger GOUALLIER

Sur le site de la Croix des Landes : Marie-Pascale LARDIERE , responsable en plus de sa fonction de secrétaire.

Sur le site des Gandonnières : Marc GASNIER, responsable en plus de sa fonction de président  
Christelle GASNIER étant en charge de la gestion du site internet de l'association.

Le Président a souhaité remercier deux jardiniers qui ont quitté le Comité de Direction en 2022, après de nombreuses années de présence. Rémy COULANGE responsable adjoint et Noël FROGER responsable, tous les deux sur le site de la Croix des Landes.

L'Association regroupe à ce jour, **384** parcelles sur 4 sites :

**155** à Saint Nicolas

**79** à la Croix des Landes

**113** au Cormier

**37** aux Gandonnières.

### **Ordre du jour de cette assemblée générale :**

- Election des Membres du Comité de Direction
- Bilan d'Activité 2022
- Bilan Financier 2022
- Budget Prévisionnel 2023
- Bilan Moral
- Vote pour l'Election des Membres du Comité de Direction
- Séquence Questions / Réponses

Comme d'habitude, cette assemblée générale sera conclue par la traditionnelle galette des rois, moment apprécié des jardinières et jardiniers présents, moment d'échange et de convivialité.

## Election des Membres du Comité de Direction

- Renouvellement du mandat de deux membres du Comité de Direction conformément aux statuts de l'Association qui prévoient le renouvellement par tiers tous les deux ans.
  - Guy HAVERLAND Trésorier
  - Roger GOUALLIER responsable sur le site du Cormier
  
- Trois candidats qui désirent entrer dans le Comité
  - Albert GASTINEAU site de la Croix des Landes
  - Antoine CONSTANTIN site de Saint Nicolas
  - Jean-Jacques HARTWIG site de Saint Nicolas

## Bilan d'Activité 2022

*Début janvier* Guy HAVERLAND lors d'une réunion proposée par Madame EYMON et en présence de M Jean-Paul HUET responsable du service des espaces verts de la ville de Laval a présenté notre association à la nouvelle équipe municipale. Cette réunion avait pour objectif de faire un point de situation sur les relations avec la municipalité et notamment des projets en cours avant les dernières élections municipales.

*En avril*, s'est tenue sur le site de la Croix des Landes une réunion avec Madame EYMON et Monsieur Antoine CAPLAN Adjoint aux finances au sujet de l'enlèvement provisoire de la benne à déchets verts sur le site des poubelles enterrées rue Félicité de Lamennais dans le quartier du Bourny.

Le mois d'avril a également été marqué par le début de la longue période de sécheresse. Dans ce contexte l'association se doit d'être exemplaire dans le respect des restrictions en matière d'arrosage des jardins. L'affichage dans les site des restrictions en matière d'horaires d'arrosage ne suffit pas toujours.

Pour certains jardiniers qui contestent ces horaires, il y a lieu de faire preuve de pédagogie en leur expliquant que le département comprend 6 bassins d'eau, que Laval se situe dans le **bassin MAYENNE MEDIANE ET AVAL** et que selon le bassin, **les horaires peuvent être différents.**

*En mai*, une opération de vente à prix modiques ou d'échanges de plants de légumes et de fleurs cultivés par les jardiniers membres de l'association a été organisé cette année sur le site de la Croix des Landes Pour rappel, en 2021, cette même opération s'était déroulée sur le site du Cormier. L'objectif essentiel de cette opération est d'une part d'encourager des rencontres entre jardiniers y compris de jardiniers d'autres sites et d'autre part, de limiter le gâchis de plants en surplus.

En juin, la fête aux jardins a été organisée par Antoine CONSTANTIN, sur sa parcelle située sur le site de Saint Nicolas.

***A cette occasion, il est rappelé que le Comité de Direction est tout à fait favorable à ce type d'initiatives de la part des adhérents sous réserve bien entendu qu'une demande écrite d'accord préalable soit adressée au Président aux fins de vérifier notamment si les conditions sont remplies en matière de sécurité et d'assurance***

*En août*, le journal Ouest France a réalisé une interview du Président sur le site des Gandonnières. Le thème portait sur les astuces des jardiniers pour affronter la sécheresse.

*En Septembre*, une trentaine de jardiniers et conjoints se sont retrouvés sur le site des Gandonnières pour une journée barbecue. Le principe de cette journée, proposée depuis quelques années par le responsable du site et son épouse, est que chaque participant apporte ses grillades, salades, gâteaux, boissons : sachant que l'apéritif est traditionnellement offert par le responsable du site et son épouse. Le repas a été suivi par une après-midi jeux de société et pétanque et la journée s'est terminée par une distribution de lots offerts par le magasin Leclerc de Saint Berthevin et le Crédit Mutuel du Bourny.

En septembre, a également eu lieu la première visite des enfants du Cours Préparatoire de l'école Jules Verne sur le site de Saint Nicolas. 2 institutrices et 24 enfants composaient le groupe.

### **TRAVAUX D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE REALISES EN 2022**

3 camions de gravillons livrés *en janvier* à Saint Nicolas pour l'entretien des voies d'accès aux jardins par les véhicules.

*En avril*, réfection par 2 jardiniers de 4 clôtures de jardins sur le site de *la Croix des Landes* et rehaussement d'un sol de cabanon à Saint Nicolas par le responsable.

*En juin*, les buses très attendues depuis quelques années par les jardiniers ont été installées le long des entrées du site de la Croix des Landes sécurisant ainsi les entrées de voitures avec des remorques.

*En novembre*,

Achat de 30 gouttières pour les cabanons de Saint Nicolas et qui sont déjà posées

Achat à nouveau de 19 tonnes de gravillons pour Saint Nicolas

Achat de 30 piquets de châtaigniers dans le cadre de la réfection des clôtures. Celles-ci sont refaites si besoin, lors du départ des jardiniers et les portails d'accès à la parcelle sont également refaits si nécessaire également.

A ces travaux ponctuels, s'ajoutent les travaux de tonte des pelouses et chemins des 4 sites ainsi que les remises en état de jardins suite aux départs et qui ne sont pas réalisés par un prestataire extérieur.

Le Président Marc GASNIER a voulu également profiter de l'évocation des travaux effectués par les uns et les autres pour rappeler ce que veut dire le mot BENEVOLE, car cela ne semble pas toujours clair dans l'esprit de certains adhérents .

Le **BENEVOLE** est en effet une personne qui effectue des tâches pour le compte, en général d'une association sans percevoir de salaire.

Dans l'association des jardins familiaux, il n'y a donc **AUCUN SALARIÉ** rémunéré par le budget de l'association.

Tous les membres du Comité de Direction et les quelques jardiniers apportant leur aide de temps en temps sont des bénévoles qui ne comptent par leur temps personnel pour l'association. *L'emploi d'un salarié même à temps partiel ferait exploser le montant de la cotisation.*

**Le site internet** de l'Association bénéficie toujours d'une bonne fréquentation. Il compte 258 adhérents internautes :

- 13 292 visiteurs en 2022 ont visionné 34 224 pages.

### Perspectives pour 2023 :

- L'opération de remise de composteurs aux jardiniers par Laval Agglo se poursuivra au printemps sur le site du Cormier.
- Des visites du site de Saint Nicolas par les élèves de l'école primaire Jules Verne continueront cette année
- Les opérations d'achat de paille dans les sites seront à nouveau encouragées en espérant qu'elles deviennent une habitude à l'avenir.
- L'association a été contacté début décembre par le Chef de projet Agriculture Urbaine de Laval Agglo qui se propose de nous présenter prochainement le projet de ferme urbaine dans la plaine d'aventure attenante au site de Saint Nicolas et d'envisager avec nous des liens éventuels entre notre association et ce projet.
- Le plan progressif d'achat et d'installation de gouttières sur les cabanons des jardins qui n'en sont pas dotés se poursuivra.
- Comme pour les gouttières, le Comité de Direction étudiera également la possibilité de doter les cabanons de bidons d'eau de pluie aux fins de contribuer à l'optimisation de la consommation d'eau potable dans un contexte de plus en plus préoccupant à ce sujet.

## Bilan Financier 2022

Guy HAVERLAND, Trésorier de notre association nous a commenté le bilan financier

**Le total des recettes s'élève à ..... 12 290,88 €**  
( cotisations, droits d'entrées, publicités, produits d'épargne)

**Le total des dépenses se montent à ..... 11 147,34 €**  
( eau ,entretien des sites, fournitures de bureau, frais postaux, frais de fonctionnement, assurances, frais financiers, organisation de manifestation, amortissements)

**Excédent ..... 1 143,54 €**

**Le bilan au 30 novembre 2022 s'établit comme suit :**

Caution des adhérents .....	<b>13 533,00 €</b>
Amortissements .....	<b>6 114,00 €</b>
Disponible .....	<b>8 899,00 €</b>

**Les comptes de l'exercice 2022 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.**

## Budget Prévisionnel 2023

Guy HAVERLAND enchaîne avec la présentation du budget prévisionnel 2023

Recettes	.....	<b>11 980 €</b>
Dépenses	.....	<b>12 714 €</b>
Déficit prévisionnel	.....	<b>734 €</b>

( le déficit prévisionnel sera compensé par un prélèvement en fin d'exercice sur les réserves )

**Ce budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité par les jardiniers présents dans la salle.**

### Intervention des élus

M GAROT, député de la circonscription, nous a dit son intérêt pour l'association des jardins familiaux et le plaisir qu'il éprouve chaque année à participer à notre assemblée générale . Il a souhaité à tous les jardiniers une bonne année 2023 fertile et féconde.

Madame Isabelle EYMON accompagnée de Madame Nadège DAVOUST ont assisté à notre assemblée générale.

Madame EYMON a salué l'action des jardiniers et remercié les membres du bureau pour leur investissement.

### Bilan Moral

**Le Président Marc GASNIER nous expose le bilan moral de l'association :**

Les relations avec les adhérents sont globalement bonnes compte tenu du nombre de près de 400 adhérents, seule une faible minorité occasionne soucis et problèmes pour les membres du Comité de Direction.

On observe également au fil des années, chez bon nombre de nouveaux adhérents, un niveau d'exigence de plus en plus élevé au regard d'une part du montant de la redevance annuelle à payer, somme toute modeste et d'autre part des bénévoles auxquels ils ont à faire.

*En contrepartie, et c'est aussi une constante depuis longtemps s'investir dans l'association comme membre du Comité de Direction n'intéresse pas ou trop peu les jardiniers.*

Nos trois candidatures cette année sont néanmoins une bonne nouvelle mais très insuffisantes. Le besoin en ressources est bien plus important encore pour permettre à notre association de fonctionner au mieux de ses possibilités.

Pour rappel :

Ce sont 4 ou 5 bénévoles qu'il faudrait pour Saint Nicolas avec ses 155 parcelles. Ce sont au moins 2 voire 3 bénévoles pour les sites du Cormier et de la Croix des Landes.

Pour ce qui concerne les relations avec la ville, celles-ci sont excellentes grâce aux bonnes relations entretenues depuis des années avec M Jean-Paul HUET, responsable des services espaces verts, lesquels fournissent sur nos sites, sur demande : feuilles-broyats-bennes à déchets verts : et réalisent des travaux d'élagage quand cela est nécessaire.

Par ailleurs nos relations avec la ville sont également régies par une convention de partenariat qui a été signée le 14 septembre 2018 pour une période de 6 ans. Il s'agit ni plus ni moins que d'un bail entre un propriétaire et un locataire qui fixe les obligations de chacun en terme de travaux et d'entretien des sites.

La ville est en effet propriétaire des terrains sur lesquels sont implantés les 4 sites de jardinage.

Enfin, un partenariat a été initié depuis quelques années avec la Police Municipale.

Ce partenariat a pour but de récupérer les clés des cabanons et d'entrée des sites auprès des jardiniers ayant démissionné ou ayant été exclus et qui font de l'obstruction ou du mauvais esprit pour rendre les clés.

L'action des membres de la Police Municipale est particulièrement efficace d'autant plus que le nombre de recours à ses services est malheureusement significatif chaque année. Le Président en profite pour les remercier vivement.

Un mot sur le règlement intérieur de l'Association.

Chaque adhérent est censé le posséder. Il en est remis un exemplaire à chaque nouvel adhérent.

Le document est établi pour être lu et nous avons malheureusement régulièrement l'occasion de constater que ce n'est pas systématiquement le cas en raison des litiges créés par certains compte tenu de leurs pratiques ou de leur comportement inappropriés et contraire au règlement intérieur.

S'agissant du volet discipline au sein des sites, l'Association est à l'image de notre société actuelle. En effet, sans tenir une statistique précise, on observe une augmentation des actes d'incivilités :

- Actes de vandalisme comme par exemple, une partie de clôture d'une parcelle cisailée deux semaines après l'exclusion de l'occupant.
- Des robinets d'alimentation d'eau laissés ouverts
- Tableau d'affichage cassé, sans doute accidentellement, mais sans laisser d'adresse.
- Des vols
- Des fêtes tard en soirée dans les jardins avec parfois des feux de bois alors que ce n'est pas autorisé
- Des insultes ou menaces à l'encontre du Président et des Responsables de sites.

Les actes d'incivilités et les avertissements pour jardin peu ou mal entretenu ont généré l'élaboration et l'envoi de 16 courriers et mails en 2021, et 26 courriers et mails en 2022.

Les exclusions quant à elles ont fait l'objet de 21 courriers recommandés avec accusé de réception en 2021 et 13 en 2022.

Nous estimons que le recours à l'exclusion avec rigueur motive les jardiniers à cultiver leur parcelle plus sérieusement et avec plus d'assiduité.

Pour terminer ce volet discipline du bilan moral, le Président ainsi que le Comité de Direction aimeraient vous relater une péripétie inédite que nous avons vécue en début d'année 2022 suite à l'exclusion d'un jardinier. Celui-ci particulièrement retors et mal intentionné a d'une

part porté plainte et d'autre part sollicité le conciliateur de justice de la ville puis celui du tribunal d'Angers. Les conclusions des deux conciliateurs de justice ont été sans surprise pour l'Association, défavorables au plaignant et la plainte s'est retournée contre lui par un rappel à la loi.

## Vote pour l'Election des Membres du Comité de Direction

<b>GOUALLIER Roger</b>	100	Elu
<b>HAVERLAND Guy</b>	98	Elu
<b>GASTINEAU Albert</b>	101	Elu
<b>CONSTANTIN Antoine</b>	87	Elu
<b>HARTWIG J Jacques</b>	95	Elu

<b>Nombre Total de bulletins exprimés</b>	103
<b>Nombre de bulletins nuls</b>	1
<b>Nombre de bulletins valablement exprimés</b>	102
<b>Majorité</b>	52

## Séquence Questions / Réponses

En conclusion de cette assemblée générale un temps d'échange est prévu avec la salle.

*Les mulots dans les jardins posent problème ?*

- Sur certains sites, nos amis les chats sont les bienvenues .....

*Les vols dans les jardins ?*

Article – 4.04 du règlement intérieur : En cas d'incendie ou de vol, l'adhérent fait son affaire personnelle des pertes qu'il subit de ce fait, sans possibilités de recours contre l'association.

Les bâches plastiques n'ont pas leur place dans les jardins.

L'Assemblée générale s'est achevée vers 16h30 et les jardiniers se sont dirigés vers les tables où les attendait la galette des rois, en conclusion d'une réunion qui s'est déroulée dans un climat serein.

**Laval le 22 janvier 2023**

**Le Président**

**Marc GASNIER**